

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2021 est voté le 16 mars 2021 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

L'équilibre du Budget de la Commune se présente comme suit :

	Recettes	Dépenses
FONCTIONNEMENT	5 010 360 €	5 010 360 €
INVESTISSEMENT	4 092 880 €	4 092 880 €
BUDGET TOTAL	9 103 240 €	9 103 240 €

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget primitif de la collectivité.

I) LE BUDGET PRINCIPAL

I.1 - La section de fonctionnement

a) Généralités



La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement prévisionnel, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) les recettes de la section de Fonctionnement:

RECETTES				Evolution BP2021/ BP2020	Evolution BP2021/ Total Crédits 2020
OBJET	BP 2020	Total crédits 2020	BP 2021		
Produits des services	118 384,00 €	118 384,00 €	111 880,00 €	-5%	-5%
Impôts et taxes	4 336 933,00 €	4 336 933,00 €	4 252 050,00 €	-2%	-2%
Dotations et participations	167 200,00 €	152 200,32 €	284 000,00 €	NS	NS
Produits de gestion courante	26 000,00 €	26 000,00 €	27 100,00 €	4%	4%
Produits financiers	4 000,00 €	4 000,00 €	5 200,00 €	30%	30%
Produits exceptionnels	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	NS	NS
Reprise de provision	275 000,00 €	275 000,00 €	275 000,00 €	NS	0%
Atténuation de charges	5 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €	NS	NS
TOTAL RECETTES REELLES	4 939 517,00 €	4 924 517,32 €	4 977 230,00 €	0,8%	1,1%
Opérations d'ordre	50 000,00 €	63 125,00 €	33 130,00 €	NS	-48%
Excédent reporté	0,00 €	2 456 610,68 €	0,00 €	NS	-100%
RECETTES TOTALES	4 989 517,00	7 444 253,00	5 010 360,00 €	0,4%	-33%

Les recettes prévues au Budget Primitif 2021 sont en légère augmentation ; malgré la baisse des produits et services facturés. Ces derniers concernent les droits des terrasses et l'occupation du domaine public. La Ville a opté pour l'exonération de ces charges en raison de la crise sanitaire.

Quant au chapitre budgétaire relatif aux dotations et participations, Il enregistre plutôt une hausse qui s'explique par deux facteurs : le reclassement dans ce chapitre de la participation du Sytrad et la dotation de l'Etat pour les prochaines élections.

c) La fiscalité



A partir de l'année 2021, le paysage fiscal des Communes change de manière significative : le produit fiscal de la taxe d'habitation relatif aux résidences principales est supprimé et sera remplacé par le produit fiscal de la part départementale du foncier bâti du Département.

Ainsi, les modifications porteront d'une part sur la détermination d'un taux de référence et d'autre part sur les bases fiscales du foncier bâti. Ces dernières seront ajustées par l'application d'un coefficient correcteur. Il est estimé pour la Ville à 0,584.

L'administration fiscale transmettra à la fin du mois de mars 2021 l'état fiscal avec le coefficient correcteur définitif ainsi que les bases prévisionnelles pour l'année 2021.

Les taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le Foncier Non Bâti sont identiques à ceux de 2020. Seul le taux de la taxe foncière sur le Bâti est modifié. Il est égal à la somme du taux du foncier bâti de la Commune et celui du Département ; soit :

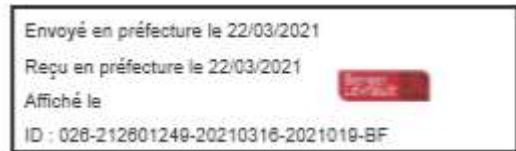
Taux COMMUNAL du Foncier Bâti	9,89%
Taux DEPARTEMENTAL du Foncier Bâti	15,51%
Nouveau Taux du Foncier Bâti	25,40%

En synthèse, les taux de la fiscalité directe locale de la Ville d'Etoile sur Rhône pour l'année 2021 sont les suivants :

- Le Foncier bâti (FB) 25,40 %.
- Le Foncier non bâti (FNB) 45,15 %.
- La Taxe d'habitation (TH) uniquement pour les résidences secondaires et les logements vacants 6,55 %.

d) les dépenses de la section de Fonctionnement:

DEPENSES				Evolution	Evolution
OBJET	BP 2020	Total crédits 2020	BP 2021	BP2021/ BP2020	BP2021/ Total Crédits 2020
Charges générales	908 550,00 €	1 041 050,00 €	1 126 399,00 €	24%	8%
Charges de personnel	1 954 950,00 €	1 995 450,00 €	2 006 100,00 €	3%	1%
Pénalité SRU	185 000,00 €	217 000,00 €	120 000,00 €	-35%	-45%
Subventions et participations	556 990,00 €	606 990,00 €	611 594,00 €	10%	1%
Frais financiers	55 800,00 €	56 800,00 €	74 500,00 €	34%	31%
Charges exceptionnelles	20 000,00 €	20 000,00 €	220 000,00 €	NS	NS
Dotations aux Provisions	0,00 €	180 000,00 €	700,00 €	NS	-100%
Dépenses imprévues	0,00 €	300 000,00 €	50 000,00 €	NS	-83%
TOTAL DEPENSES REELLES	3 681 290,00 €	4 417 290,00 €	4 209 293,00 €	14,3%	-4,7%
Opérations d'ordre	0,00 €	250 000,00 €	225 000,00 €	NS	-10%
Virement à la sect.d'Invest	1 308 227,00 €	2 776 963,00 €	576 067,00 €	-56%	-79%
DEPENSES TOTALES	4 989 517,00	7 444 253,00	5 010 360,00 €	0,4%	-33%



La Commune prévoit de nouvelles dépenses dans **les charges générales** se traduisant par une hausse importante.

Il s'agit principalement de l'externalisation de la prestation de nettoyage des locaux et des vitres, la mise en place d'un contrat de prestation de services pour la gestion des animaux errants, une augmentation de la dotation des vêtements de travail pour les agents communaux, l'entretien de la voirie, les manifestations et les animations de l'été et de la fin de l'hiver et des remboursements de frais à la Communauté d'agglomération (instruction des droits des sols, éclairage public, etc...).

Les charges de personnel évoluent de 3% en fonction du GVT.

Au courant de l'exercice 2020, la Ville d'Etoile a versé des **subventions** à deux bailleurs sociaux pour la construction des logements sociaux manquants sur le territoire Communal. Cette participation s'est traduite par une baisse de la pénalité relative à l'article 55 de la loi SRU.

Le soutien au tissu associatif est renforcé en 2021, afin de relancer les activités et les actions des associations ; sources d'un dynamisme perdu pendant cette période de crise sanitaire.

Le budget 2021 prévoit **une provision** pour les créances douteuses qui correspond à 15% du montant total des restes à recouvrer. C'est une disposition qui est imposée par la Direction Départementale des Finances Publiques et qui s'inscrit dans la démarche de la sincérité budgétaire.

Les dépenses exceptionnelles concernent la prévision d'une indemnité relative à un contentieux en cours en matière d'urbanisme.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Elle regroupe :



- **En dépenses** : Celles faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **En recettes** : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les recettes dites patrimoniales telles que les produits des cessions des terrains, des bien meubles ou immeubles ainsi que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement).



b) Les dépenses et les recettes de la section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
OBJET	BP 2021	OBJET	BP 2021
Rbsmt Capital de la dette	417 000,00	Dotations, fonds divers	390 000,00
Etudes, et concessions	165 600,00	Les subventions perçues	401 064,00
Immobilisations corporelles	1 893 240,00	Emprunt d'équilibre	2 485 749,00
Immobilisations en cours	15 000,00		
Subv. Equipement versées	155 110,00	TOTAL RECETTES REELLES	3 276 813,00 €
Opérat. d'équipement Votées	1 398 800,00		
TOTAL DEPENSES REELLES	4 044 750,00 €	Virmt de la sect° d'Invest	576 067,00
Opér.d'ordre entre sections	33 130,00	Opér.d'ordre entre sections	225 000,00
Opér.d'ordre Intra sections	15 000,00	Opér.d'ordre Intra sections	15 000,00
DEPENSES TOTALES	4 092 880,00	RECETTES TOTALES	4 092 880,00

Les dépenses de la section d'investissement sont financées d'abord par les fonds propres (l'autofinancement prévisionnel, les amortissements, et le FCTVA). Une recherche active des subventions auprès des différents financeurs permet d'atténuer le recours à l'emprunt. Ce dernier sera ajusté à la baisse après le vote du résultat du compte administratif 2020. L'affectation du résultat sera faite au Budget Supplémentaire 2021.

c) Les principales opérations prévues dans l'année 2021 :

- La rénovation énergétique des Ecoles.
- L'aménagement du chemin Du Chez.
- La requalification du chemin de la Résistance.
- L'aménagement de l'allée Camille Claudel.
- Les travaux d'aménagement de la salle du Conseil Municipal.
- Les travaux sur les réseaux : eau, électrification, etc.
- Une enveloppe pour les acquisitions de réserves foncières.
- L'acquisition de véhicules.
- Une enveloppe pour le matériel et mobilier.

II) LE BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT JACQUARD

Le budget annexe du Lotissement Jacquard est un budget qui est soumis à la Comptabilité de stocks, avec des opérations d'ordre budgétaires assez complexes.

Une partie des terrains a été vendues en 2020, le Compte Administratif 2020 rendra compte des différentes opérations. Toutefois, il reste encore des terrains et des travaux sur les réseaux sont prévus en 2021.



L'équilibre de ce budget est le suivant :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	102 000,00	102 000,00
INVESTISSEMENT	102 000,00	102 000,00
TOTAL	204 000,00	204 000,00

II) LE BUDGET ANNEXE : OPERATIONS IMMOBILIERES

Les prévisions budgétaires 2021 se présentent comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	49 800,00	49 800,00
INVESTISSEMENT	75 200,00	75 200,00
TOTAL	125 000,00	125 000,00

C'est également un budget qui est soumis à la Comptabilité de stocks. Il n'enregistre que des opérations financières (remboursement du capital et des intérêts) liées à l'emprunt contracté pour l'acquisition des terrains.

Ces charges financières augmentent la valeur du stock des terrains.
